

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

(T) E C R E T

D/95/ 331 /PRG/SGG

NOMMANT LE SECRETAIRE GENERAL
EXECUTIF DU COMITE NATIONAL DE
COORDINATION DES TELECOMMUNI-
CATIONS. (C N C T)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret N°94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant structure du Gouvernement,
- VU Le Décret N°94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition partielle du Gouvernement complétée par le Décret N°94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 ;
- VU Le Décret N°94/110/PRG/SGG du 3 Novembre 1994, portant Attributions et Organisation du Ministère des Postes et Télécommunications.
- VU Le Décret N°95/241/PRG/SGG du 29 Août 1995, portant attributions composition et fonctionnement du Comité National de Coordination des Télécommunications.

- " - (T) E C R E T E - " -

ARTICLE 1ER. - Monsieur BANGOURA SEKOU, Ingénieur de Télécommunications précédemment en service à la Direction Nationale des Télécommunications est nommé Secrétaire Exécutif du Comité National de Coordination des Télécommunications (C N C T).

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République./.-

CONAKRY, le 23 NOVEMBRE 1995

- GENERAL LANSANA CONTE -